



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUIN 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 juin 2009

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
CARITATIVES OEUVRANT DANS LE CADRE DE
LA CHARTE ALIMENTAIRE

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 12 juin 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJault - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Anne LABBE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJault
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

VIE ASSOCIATIVE

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES OEUVRANT
DANS LE CADRE DE LA CHARTE ALIMENTAIRE**

Madame Nathalie SEGUIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Lors de sa séance du 16 décembre 2005, le Conseil municipal a adopté la Charte alimentaire qui permet de définir un socle partagé de règles de fonctionnement et d'accompagner une démarche de qualité lors de la distribution de l'aide alimentaire par les associations caritatives.

Avec la mise en oeuvre de ce texte, la Ville de Niort soutient financièrement ces associations au travers d'un certain nombre de critères.

Pour 2009, sont pris en compte dans le calcul des subventions le nombre total des Niortais bénéficiaires de l'aide alimentaire, le nombre de familles concernées. En outre, une partie des crédits ainsi attribués est consacrée aux actions de formation des bénévoles.

Ces subventions seront imputées sur le chapitre budgétaire : 65.5249 6574

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

Croix Rouge Française – Délégation de Niort	2 444 €
Les Restaurants du Cœur – Délégation des Deux-Sèvres	3 900 €
Secours Catholique Français – Délégation des Deux-Sèvres	3 326 €
Secours Populaire Français – Fédération des Deux-Sèvres	3 530 €

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nathalie SEGUIN